

M. Lewis: Monsieur l'Orateur, dois-je comprendre d'après la réponse du premier ministre qu'en ce qui concerne son gouvernement le droit de se retirer n'existe plus, ou peut-on toujours l'exercer? Je crains de n'avoir pas très bien compris ce qu'entendait le premier ministre.

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, les conditions portant sur le droit de se retirer fixées en 1964 ont été supprimées en 1969 lors de la présentation du nouveau Livre blanc. Le principe de l'abstention facultative demeure acceptable. Lorsque nous aurons mis en place les réformes fiscales, nous nous adresserons aux provinces pour envisager avec elles de nouveaux moyens d'exercer ce droit, si elles le désirent.

L'hon. M. Stanfield: Un statut spécial.

Le très hon. M. Trudeau: Il ne s'agira pas de statut spécial comme semble le dire le chef de l'opposition, puisque cette possibilité sera offerte, comme en 1964, à toutes les provinces.

M. Lewis: Monsieur l'Orateur, manifestement cette question a toujours une grande importance pour tout le Canada. Je voudrais demander au premier ministre si, en dehors du Québec qui s'est déjà retiré et l'Ontario qui a fait connaître son désir de se retirer éventuellement, d'autres provinces ont soulevé la question. Y a-t-il d'autres provinces canadiennes à indiquer officiellement ou officieusement leur désir de voir remplacer la participation aux recettes fédérales par des points fiscaux?

Le très hon. M. Trudeau: Autant que je sache, nous n'avons pas reçu de requête proprement dite, monsieur l'Orateur, mais de temps en temps au cours des dernières années, les provinces et notamment l'Ontario ont déclaré qu'elles envisageraient d'exercer leur option de refus comme cela avait été proposé en 1964 si elles ne recevaient pas une plus grande proportion des recettes fiscales. C'est une idée que l'on a parfois avancée mais personne n'avait vraiment proposé d'exercer cette option avant l'Ontario.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. La présidence donnera la parole à l'honorable député d'Oxford pour une question supplémentaire puis ensuite à l'honorable député de Lotbinière.

LA QUESTION DES AVANTAGES FISCAUX ACCORDÉS AUX SOCIÉTÉS AMÉRICAINES ACHETEUSES D'ENTREPRISES CANADIENNES

M. W. B. Nesbitt (Oxford): J'ai une question supplémentaire pour le ministre du Revenu national. Après que l'Assemblée législative de l'Ontario s'est proposée dans le discours du budget d'abolir au niveau provincial les avantages fiscaux dont jouissent présentement les sociétés américaines qui essaient d'acheter des entreprises canadiennes, le ministre recommandera-t-il à ses collègues que le gouvernement finisse le travail et abolisse les avantages fiscaux qui sont actuellement accordés aux sociétés américaines au Canada?

L'hon. Herb Gray (ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, je n'ignore pas qu'il s'agit là d'une affaire très importante, mais toute mesure fiscale devra être annoncée à la Chambre comme à l'accoutumée.

L'OFFICE NATIONAL DU FILM

LA PRÉTENDUE CENSURE DU FILM «ON EST AU COTON»
[Français]

M. André Fortin (Lotbinière): Monsieur le président, je désire poser une question au très honorable premier ministre.

Un film a été tourné à Magog, à Coaticook et à Sherbrooke par l'Office national du film, intitulé «On est au coton», relativement au problème des produits textiles. Or, ce film tarde à être montré. J'aimerais demander au très honorable premier ministre s'il est exact que des personnes de son bureau ont visionné ce film et qu'elles y auraient mis le coup de la censure ou de l'interdiction, étant donné son contenu?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Je n'en sais rien, monsieur le président. Je me renseignerai et j'informerai l'honorable député.

* * *

LES TRANSPORTS AÉRIENS

LE MANQUE DE RENSEIGNEMENTS CHEZ LES CONTRÔLEURS DE LA CIRCULATION AÉRIENNE

[Traduction]

M. J. M. Forrestal (Dartmouth-Halifax-Est): J'aimerais poser une question ou deux au ministre des Transports sur un article paru dans les journaux d'aujourd'hui concernant une collision aérienne provoquée par une faille dans le système de transmission des renseignements. J'aimerais demander d'abord au ministre, car je présume qu'une enquête approfondie est en cours, si cette enquête donnera lieu à des conversations avec l'administration américaine de l'air relativement à la cause de cette faille éventuelle.

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre des Transports): Comme je ne dispose pas de tous les renseignements que j'ai demandés, les députés conviendront qu'il m'est impossible d'accepter l'hypothèse d'une telle faille. Je ne connais de l'affaire que ce que les contrôleurs de la circulation aérienne en ont dit publiquement, mais une enquête approfondie est en cours. Des fonctionnaires de mon ministère se trouvent actuellement à Toronto où ils en discutent avec les contrôleurs aériens et j'espère être pleinement informé de cette question à bref délai.

M. Forrestal: Du fait des dangers évidents que cela comporte et des difficultés dans lesquelles nous nous trouvons si deux 747 chargés de voyageurs se télescopaient ailleurs qu'au sol, je me demande si le ministre envisage, et je parle sérieusement, de mettre fin aux vols d'appareils non identifiés dans nos principales régions aériennes telles que l'aéroport international de Toronto et les aéroports de Montréal et de Vancouver, tant que toute cette question ne sera pas éclaircie. Parallèlement, peut-être pourrait-il étudier la question des vols dans ces mêmes zones d'appareils sur lesquels nous ne possédons pas encore suffisamment de renseignements techniques.

M. l'Orateur: A l'ordre. Peut-être pourrait-on permettre au ministre de répondre à la question qui me semble d'ailleurs très longue.

L'hon. M. Jamieson: C'est une question extrêmement technique, comme le député le sait. D'autre part, dans